

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 26 (1918)
Heft: 4

Artikel: Jean-Théodore Rivier et l'année de la misère
Autor: Bonard, Arnold
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-21635>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Grandson. — Nous le Gouverneur et Conseil de la Ville de Grandson assemblée légalement aujourd'hui donnons charge et Procure générale et spéciale à Messieurs Samuel Jeanneret George François Louïs De Ribeaupierre, membre de notre corps de Conseil, Antoine Miéville Dr en Dt et François Berne, Bourgeois de cette ville, demeurants à Lausanne, de se réunir au Comité central réuni à la Maison de Ville de Lausanne pour travailler de concert avec le dit Comité à tout ce qui pourra contribuer au bien et à l'avantage de la République naissante du Pays de Vaud, dont cette Ville de Grandson fait partie (ainsi que présentement tout ce Bail- lage) Conférant à Messieurs, Leurs dits Procures le pouvoir plein et entier de faire tout ce qu'il conviendra et qu'ils croiront propres à ce but, à la Charge d'instruire le dit conseil Constituant de tout ce qui se passera dans ce Comité de relatif à ses interrets autant qu'il sera possible, et de les relever de Charge, ainsy que d'appouver leur gestion. Ainsy passé dans notre conseil aujourd'huy vingt sixième Janvier mille sept cent quatre vingt dix huit, sous notre sceau ordinaire et signature de notre secrétaire.

(Le sceau)

H. F. BOURGEOIS.

(*A suivre*).

JEAN-THÉODORE RIVIER

ET L'ANNÉE DE LA MISÈRE ¹

L'année 1816, on le sait, fut désastreuse. A Genève, le pain se vendait, au mois de mai déjà, 7 $\frac{1}{2}$ sols la livre; 10 sols, en août; 12 sols 6 deniers, en novembre. Les pommes de terre se payaient 20 florins la coupe. On organi-

¹ Communication faite à la Société Vaudoise d'Histoire et d'Archéologie dans sa séance du mercredi 13 février 1918 au Palais de Rumine à Lausanne.

sait des collectes pour procurer aux pauvres de quoi manger. On faisait les provisions ; on imaginait toutes sortes de choses pour économiser ou pour remplacer le pain.

En 1817, ce fut pis encore. Le gouvernement vaudois, pour éviter les accaparements, décida de faire à l'étranger de gros achats de blé. Il y fut puissamment aidé par Jean-Théodore Rivier, dont les relations commerciales étendues furent d'un grand secours et qui rendit, à cette occasion, de précieux services.

Certains historiens ont attribué, par erreur, ces services à Philippe Rivier-Faesch, dit Rivier de Renens — un frère de Jean-Théodore — né en 1747 et mort en 1816, donc avant la crise. Ainsi Berthold van Muyden dans son ouvrage *La Suisse sous le Pacte de 1815* (Lausanne 1892, vol. 1^{er}, page 344) écrit que Philippe Rivier de Renens prêta 300,000 fr. au gouvernement pour ses achats de blé. Dans leur *Histoire populaire illustrée du Pays de Vaud*, publiée à Lausanne en 1898, Vulliet et Rochat répètent la chose, à la page 376. Il nous a paru intéressant de préciser ce point tout en donnant quelques détails sur Jean-Théodore Rivier et la famille Rivier, d'après un important et intéressant ouvrage publié en 1916, et qui ne se trouve pas dans le commerce ¹.

La famille Rivier est originaire de Saint-Paul Trois Châteaux, en Dauphiné (département actuel de la Drôme). Lors des persécutions en France et après l'interdiction du culte réformé en 1682, suivi des dragonnades, Charles, fils de Philippe Rivier réussit, avec d'autres membres de la famille, à gagner Genève, où le 12 avril 1685 il épousa Françoise, fille de Samuel Vivian, de Nyon.

Un de ses frères, Louis Rivier, troisième fils de Philippe,

¹ *La Famille Rivier. — 1595 à nos jours*, par Th. Rivier-Rose. — Imprimeries Réunies, Lausanne, 1916.

né à Saint-Paulle le 19 janvier 1665, réfugié aussi à Genève, recevait, le 22 mai 1696, l'habitation; il était cordonnier. Un autre frère se fixa à Neu-Steinbach (Allemagne).

Louis Rivier épousa Isabeau, fille d'Isaac Auvergne, porteur de chaises, originaire de Dié et réfugié, lui aussi, de Grenoble à Genève.

Les Rivier-Auvergne eurent dix enfants, six filles et quatre garçons, dont un seul, Théodore, né le 9 septembre 1712, fit souche.

Le 1^{er} janvier 1726, le jeune Théodore Rivier était placé en apprentissage dans la maison de toilerie Plantamour, Brès et Faure à Genève, dont il devint l'associé en 1743. Cette même année, il épousait Jeanne-Françoise de Villette, née le 5 mai 1727, appartenant à une famille de petite noblesse médiévale des environs immédiats de Genève; le 4 décembre 1743, il était admis à la bourgeoisie de Genève.

De son mariage avec Jeanne-Françoise de Villette, Théodore Rivier eut huit enfants, deux filles et six garçons; l'un de ceux-ci, le seul qui ait fait souche, était Jean-Théodore.

Jean-Théodore Rivier était né le 5 juillet 1750 à Genève. Le 7 février 1756, son père Théodore Rivier était reçu et agrégé au nombre des bourgeois de la ville d'Aubonne, canton de Berne en Suisse, «pour jouir luy et les siens, Philippe, Etienne-Louis, Jaqueline, Françoise et Jean-Théodore, ses enfants actuellement nés, de même que ceux qui lui naîtront dans la suite, de tous les droits, bénéfices, privés, honneurs et avantages, dont jouissent et jouiront les autres bourgeois en supportant aussi les charges publiques, la présente réception ayant été faite pour le prix et somme de 857 florins 6 sols de capital, 142 florins 6 sols pour les vins et 25 florins pour deux brochets » (le brochet était un seau à incendie. Jadis chaque bourgeois avait, dans le local à incen-

die, un seau en cuir, qu'il allait prendre pour faire la chaîne en cas de sinistre).

Théodore Rivier père mourut à Aarau, le 16 septembre 1763, au cours d'un voyage d'affaires. Deux de ses enfants s'expatrièrent. Jean-Théodore entra comme apprenti, puis dès le 1^{er} janvier 1775, comme associé dans la maison Plantamour, Rilliet & C^{ie} (toileries des Indes) à Genève. Le 15 juillet 1783, il épousait Jeanne-Pernette-Suzanne Vieusseux, née le 6 juillet 1761.

La maison Plantamour, Rivier & Rilliet de Genève ayant fait, en 1784, de Lorient le siège principal de ses affaires, plaça à sa tête Jean-Théodore Rivier. La maison Plantamour, Rivier & Rilliet achetait comptant, aux ventes de la Compagnie des Indes, des marchandises qu'elle revendait à un an de terme. J.-T. Rivier fut bientôt connu de tous ceux qui, en Bretagne, faisaient du commerce. Il recevait beaucoup, donnait des fêtes, où se rencontrait une société mondaine et très gaie. Il fut appelé à faire partie de la direction de la Compagnie française des Indes. Il faisait de nombreux voyages. Le 3 novembre 1787, il fonda la société J.-T. Rivier & C^{ie} (toilerie et marchandises) avec ses frères Etienne et Jean-Louis comme associés et une succursale à Ostende. Il s'intéresse aux affaires publiques : le 24 janvier 1790, il est élu au premier conseil général ; il devient officier municipal et deux fois par semaine il prend part aux séances de la municipalité. La tourmente révolutionnaire ne tarde pas à atteindre Lorient. A côté de la municipalité surgit un pouvoir irresponsable, un club, la Société des Amis de la Constitution, affiliée aux Jacobins de Paris. J.-T. Rivier y entre le 6 décembre 1790 et en devient le secrétaire. Le 9 juin 1791, à la veille d'un voyage à Londres, il donne sa démission de membre de la municipalité, acceptée avec regrets. Il arrive à Paris le 23 juin 1791, jour où Louis XVI revient de Varen-

nes. Une certaine ressemblance le fait prendre pour le roi ; il fallut le protéger, lui et sa femme, contre la foule. Rivier assista au passage de la famille royale. Il s'installa au n° 22 (aujourd'hui 36) de la rue Meslay, où, le 4 septembre 1791, lui naquit son fils unique Jaques-François-Théodore Rivier, à qui doivent leur existence tous les Rivier d'aujourd'hui. C'était le jour où Louis XVI accepta la Constitution. A cette occasion, les lampions s'allumèrent, ce qui faisait dire plus tard à J.-F.-T. Rivier : « Paris fut illuminé le jour de ma naissance. » Les poissardes de la Halle vinrent féliciter M^{me} Rivier. Un commis de la maison, Prélaz, de Rolle, fut chargé de les recevoir et de leur « donner l'étrenne ». Elles le forcèrent à l'embrasser toutes !

Quand J.-Théodore Rivier rentre à Lorient, il y trouve les têtes fort échauffées. L'Autriche et la Russie ont, en 1792, déclaré la guerre à la France. Le 18 juillet 1792, la patrie est déclarée en danger. J.-T. Rivier, que ses affaires rappellent à Paris, doit être porteur d'un passeport muni de multiples signatures. Il arriva à Paris au milieu des massacres de septembre. Quand il rentra à Lorient, le sieur Rivier devient le citoyen Rivier, ce qui ne l'empêche pas d'être suppléant au Tribunal de commerce. Le 26 février 1793, il se trouve à Nantes. Louis XVI a été exécuté le 24 janvier ; la France se soulève contre la tyrannie de Paris et des Montagnards ; la Vendée et la Bretagne veulent venger le roi. J.-L. Rivier et son frère Etienne, devenus dragons de la république, font la guerre aux Chouans. J.-Th. Rivier, resté seul à Lorient, reçoit un certificat de civisme. Dès le 11 mai 1793, il fait partie du « Comité de surveillance révolutionnaire. ». Les événements se précipitent. Le 19 septembre est proclamée la loi des suspects ; le 8 octobre est abolie la Compagnie des Indes ; le 16, Marie-Antoinette est décapitée après un ignoble semblant de jugement ; le 31 octobre, les Girondins à leur

tour montent sur l'échafaud; le 8 décembre, Clavière, un parent des Rivier, se poignarde à la Conciergerie. J.-Th. Rivier, devenu le secrétaire du Comité de Surveillance, en rédige pendant quatre ans les procès-verbaux. La révolution s'étend. Un jour, au théâtre, une portion de la salle apercevant Susette Rivier, lui demande de chanter un air révolutionnaire. Elle feint de ne pas entendre. La salle insiste. « Au nom de la Liberté, finit-elle par dire, je demande à ne pas chanter. » « Chantera, chantera pas », crie l'assistance. M^{me} Rivier ne chanta pas. C'était un caractère.

J.-Théodore Rivier décide de quitter Lorient. Le 21 février 1794, il part avec sa femme; au milieu de mars, il arrive par Dijon, La Cure, Saint-Cergues et Nyon à Genève, où il apprend qu'une dénonciation de modérantisme a été lancée contre lui à Lorient, pour le livrer aux agents de Robespierre. A Genève, les choses n'allaient guère mieux, d'ailleurs, qu'à Lorient. Un gouvernement provisoire y avait été installé avec un « Comité de Surveillance » et un « Comité d'administration ». La ville était à la veille de la faillite et en proie à la famine. Une taxe révolutionnaire sur les aristocrates venait d'être votée. L'insurrection éclate : six cents citoyens sont incarcérés; un comité, chargé d'organiser la révolution, séquestre la monnaie, les papiers de valeur, la vaisselle d'or et d'argent, les maisons sont pillées : c'était le bolchevikisme avant la lettre.

Après un voyage à Bâle et à Saint-Gall, J.-T. Rivier s'installe à Bienne, où il continue à s'occuper de son commerce, puis à Genève. En 1796, il se rend, par le Grand Saint-Bernard, à Gênes où il arrive en février 1797, quelques semaines après la bataille de Rivoli. Après avoir conduit sa femme et son fils à Livourne et à Florence, il revient à Gênes; il y assiste à une nouvelle révolution. En janvier 1798, il est de retour à Genève, rêvant d'un asile de paix et de tranquillité.

Le Canton de Vaud paraît le lui offrir. Il décide de s'y fixer. Le 23 décembre 1799, il achète de Victoire Hollard la campagne du Désert¹ et s'y fixe en mai 1800.

Au Désert, Jean-Théodore Rivier était en rapport de société ou d'affaires avec quantité de gens. Il fréquente la Cité. Il suit le cours de morale du professeur Levade. Il est membre de la Société d'émulation et du Cercle de la Palud, qu'il préside en 1812; il est le bienfaiteur de la société de Musique sacrée. Il devient l'un des directeurs de la « Maison de la Force » établie en 1803 au troisième étage de l'Hôpital de commune. Spécialement chargé de la surveillance des « lin, ritte, toileries, métiers et matières à cet usage », il s'y rend une fois par semaine. Le 11 août 1807, le Petit Conseil lui décerne, pour ses services à ce sujet, la Médaille d'argent d'utilité publique. Cette médaille portait à l'avvers l'écusson vaudois branché de chêne avec, en exergue, ces mots : Canton de Vaud, et au revers deux génies portant une palme avec, en exergue, l'inscription *Alit Aemulatio Ingenia* et au-dessus les mots : Prix d'Utilité publique.

Le 8 mars 1805, Jean-Théodore Rivier faisait l'acquisition pour le prix de 1400 fr. (1200 fr. pour sa personne plus 200 fr. pour son fils) de la bourgeoisie de Lausanne.

A la fin de 1805, pendant un voyage qu'il fit à Nîmes, il obtenait, sans être candidat, soixante voix aux élections du Conseil municipal. Il fut élu au Grand Conseil avant 1815. Pendant un séjour qu'il fit à Zurich, tandis que siégeait la Diète, preuve de l'estime où ils le tenaient, les représentants du canton de Vaud, Monod et Muret, lui rendirent visite. Il possédait dans le pays la considération que donnent une belle

¹ Le Désert, qu'on appelait autrefois la Maladière d'Epesses, parce qu'il avait servi de léproserie à Lausanne, avait tour à tour été la propriété du boursier Gaudard (en 1722), de noble et généreux Louis-Arnold-Juste de Constant.

fortune et des relations influentes. En 1804, il aida Vincent Perdonnet-Choisy, ami de son neveu Mercier-Felss, à instituer à Paris son bureau d'agent de change. En 1808, il commandite pour 300,000 francs Sylvius Dapples. Tout en s'occupant d'affaires variées et en dirigeant l'exploitation de son domaine, il collectionnait des médailles et enrichissait sa bibliothèque d'ouvrages de prix, recueillis avec soin tant à Paris qu'ailleurs.

Les archives du Désert renferment deux feuilles de comptes établis de sa main pour être présentés au Grand Conseil. Elles montrent l'étendue de l'opération qui porta sur une somme de 2 1/2 millions. Un extrait des « Registres du Grand Conseil du canton de Vaud » atteste la gratitude qu'on conserve à Jean-Théodore Rivier. Le voici :

SÉANCE DU SAMEDI 16 MAI 1818

Président M. Muret, landamann en charge.

On entend le rapport de la commission chargée de l'examen du compte des Blés de la souscription que le Conseil d'État soumet à l'approbation du Grand Conseil.

Elle a trouvé ce compte établi avec beaucoup d'ordre, de méthode et d'exactitude. Il se balance par une perte de cent quatre-vingt-dix-sept mille trente-deux francs, 3 batz 7 rapps et 1/2 et laisse prévoir un nouveau déficit sur une quantité de 8453 % de grains qui restent encore invendus et qui sont portés en compte pour une somme de 211,235,7,5, valeur qui ne pourra que souffrir une forte diminution par la baisse actuelle des grains.

Ces pertes, dit la commission, sont une suite malheureuse des besoins extraordinaires éprouvés dans le Canton, mais nous devons nous en consoler, par le sentiment que l'entreprise en général a évité de plus grands maux, en assurant des moyens de subsistances à nos concitoyens.

La commission conclut à l'unanimité par proposer la passation du compte tel qu'il est présenté.

La discussion est ouverte.

Un membre demande la parole. Il fait connaître au Grand Conseil que le Conseil d'Etat, qui avait été autorisé à faire un emprunt suffisant pour se procurer les fonds nécessaires à cette grande opération, n'a été appelé à recourir à cette mesure que pour une faible partie des sommes qui ont été employées. Il a trouvé, dans les facilités que lui ont fournies plusieurs maisons de commerce à Paris et à Gênes, et dans les crédits que lui a procurés gratuitement M. Théodore Rivier, membre du Grand Conseil, de quoi pourvoir à tous ces besoins. C'est principalement au zèle désintéressé et au grand moyen qu'a déployés cet estimable citoyen que le gouvernement doit d'avoir pu faire face, de la manière la plus honorable et la moins onéreuse, à tous les achats et aux frais énormes qui en ont été la suite.

Un autre membre émet le vœu que le Grand Conseil exprime au Conseil d'Etat son entière satisfaction pour les mesures qu'il a prises dans cette circonstance et qu'un témoignage de la reconnaissance du Canton pour les services qu'a rendus M. Théodore Rivier soit déposé dans le protocole du Grand Conseil.

Un autre membre demande de plus que le Conseil d'Etat soit invité à donner un témoignage de satisfaction aux personnes qui ont été chargées de l'emplette des blés à l'étranger ainsi qu'aux individus qui ont fait preuve de dévouement et qui ont voulu concourir à faciliter les opérations nécessaires.

La discussion étant fermée, Monsieur le Président a mis successivement aux voix les propositions suivantes qui toutes ont été acceptées à l'unanimité :

1^o Celle de passer le compte fourni par le Conseil d'Etat tel qu'il a été présenté.

2° Celle d'exprimer au Conseil d'État l'entière satisfaction du Grand Conseil pour les mesures qu'il a prises.

3° Celle de faire une mention spéciale au protocole du zèle qu'a montré et des services qu'a rendus M. Théodore Rivier, membre du Grand Conseil.

4° Celle d'adresser au Conseil d'État l'invitation de donner un témoignage de satisfaction aux personnes qui ont été chargées de l'emplette en l'étranger, ainsi qu'aux individus qui ont fait preuve de dévouement et qui ont bien voulu concourir à faciliter les opérations nécessaires.

Pour extrait conforme, *le secrétaire du Grand Conseil*,
Dan.-Alex. CHAVANNES.

A cet extrait, envoyé le 3 juillet, le gouvernement joignit la Médaille d'or d'utilité publique, reproduction exacte en or de la Médaille d'argent plus haut décrite. Jean-Théodore Rivier remercia par la lettre que voici :

« Très honorés Monsieur le Landamann et Messieurs les membres du Conseil d'État,

» Je reçois dans ce moment avec autant de reconnaissance que de surprise la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois par laquelle vous me remettiez l'extrait du Registre du Grand Conseil du 16 may dernier, qui est très honorable pour moy et que je sais apprécier.

» J'ai agi dans les circonstances pénibles où notre canton s'est trouvé avec zèle. C'est la seule chose qui ait pu contribuer à me valoir une mention aussi flatteuse. Vous daigniez y ajouter la médaille d'Utilité publique, que je reçois avec une vive gratitude en vous exprimant les vœux que je fais pour ma patrie et mon désir de lui prouver mon dévouement toutes les fois que vous jugeriez que je puis lui rendre quelques services.

» Je suis également très sensible à toutes les expressions obligeantes et flatteuses dont vous voulés bien m'honorer.

» Agréez, Monsieur le Landamann et Messieurs les membres du Conseil d'État, l'hommage de mon profond respect.

» Du Désert, 4 juillet 1818. »

Un citoyen d'Aigle racontait à M. William Rivier-Sandoz (né en 1852, ancien pasteur à Aigle, retiré à Jouxens) que se promenant un jour à Lausanne, dans son enfance, en compagnie de son père, celui-ci dit, en désignant un vieillard qui passait : « Tu vois ce vieux Monsieur, salue-le bien bas ; en 1817, il a sauvé le canton de Vaud de la famine. C'est M. Rivier. »

En janvier 1817, le Conseil d'État nomma J.-Th. Rivier assesseur de la justice de paix. Le 1^{er} mars 1817, Jean-Th. Rivier, donnant corps à un projet caressé et mûri depuis longtemps, fondait, avec ses amis Roguin-de Bons et J.-A. van der Muelen, « la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lausanne », spécialement destinée à la classe industrielle et agricole de Lausanne et environs, et qui vient de fêter son centenaire ¹. Th. Rivier fils en fut le premier caissier.

Au Désert, plus hospitalier que jamais, les invitations, les causeries, les lectures, les parties de whist allaient leur train habituel, lorsque tout à coup, au mois de juillet 1821, Jean-Théodore Rivier se sentit incommodé par un furoncle ; le 15, personne n'y voyait encore sujet à inquiétude ; le lendemain, une crise révélait le caractère charbonneux du mal ; le 19, tout espoir était perdu ; le 20 juillet, J.-Th. Rivier rendait le dernier soupir à l'âge de 71 ans. On l'ensevelit, le dimanche 22 juillet, au cimetière de Saint-Laurent ou de Saint-Roch, créé en 1792, fermé en 1835 et sur l'emplacement duquel se trouve actuellement le collège de Saint-Roch.

¹ Voir Arnold Bonard. *La Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lausanne*, 1817-1917. — Imprimeries Réunies, Lausanne, 1918.

A un moment où les circonstances actuelles rappellent par plusieurs côtés la disette de 1817, il nous a paru qu'il y avait quelque intérêt à évoquer la figure de Jean-Théodore Rivier et à corriger en même temps une petite erreur historique qui, dans le cas particulier, est aussi une injustice.

Arnold BONARD.

LES REGISTRES DE L'ÉTAT-CIVIL DE LA PAROISSE DE PRILLY

Les registres de cette paroisse, spécialement ceux de *Décès*, contiennent de nombreux actes concernant des habitants de Lausanne. Si ce fait est surprenant, il a pour conséquence de priver les registres de la ville de documents intéressants qu'on y a cherchés vainement, et ce qui est plus grave encore, c'est qu'il était ignoré des consultants et de la direction des archives. Il était donc nécessaire de renseigner le public sur cette anomalie et sur ses causes. Voici donc ce qui s'est manifesté :

Toute la ligne de propriétés qui s'étendent au midi de Jouxens-Mézery, annexe paroissiale de Prilly, et à l'occident de la commune de Lausanne, semble avoir été partie intégrante de Prilly, dès 1720. Ce sont du nord au sud les campagnes de la Bléchette, la Grangette, le Désert, le Gray, sur le chemin de la plaine du Loup, Beau-Soleil, la Chablière, Valombreuse, Valency, Prélaz, Sébeillon, le Cazard. Y survenait-il un décès, le convoi funèbre se dirigeait de là, non sur le cimetière dit de Saint-Laurent, au bout de la route d'Echallens (gare), mais de l'autre côté, sur Prilly. Vers celui de Renens se rendaient les contingents partant de Malley, de Bois-de-Vaux, la Maladière, Vidy et plus à l'ouest Dorigny, la Bourdonnette, dont les noms bien lausannois se